



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 18 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 18 novembre 2020, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures – **salle de la Tuilerie (sans public compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et du confinement)**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 novembre 2020.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, SCEATS Fabienne, CASTILLE Sandrine, JEANVOI Nicole et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, LIGAUD Guy, BOISSEAU William, MERLET Pascal, COLLIN Alexis et ERTEL Sébastien.

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame CHOLIERE Christine, (pouvoir à Monsieur VAILLANT Frédéric),  
Monsieur SAVARY Yannick (pouvoir à Madame SCEATS Fabienne).

---

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame KLIMCZAK Maggy est désignée secrétaire de séance.

Avant de débiter l'ordre du jour de cette séance, Monsieur le Maire rappelle que l'état d'urgence a été instauré par décret et ce jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Cette disposition inclut donc l'absence de public et le vote du huis-clos compte tenu des difficultés pour assurer la retransmission des débats.

*Le vote à huis-clos de la séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

Une minute de silence est respectée en hommage au professeur Samuel PATY et aux trois autres victimes du dernier attentat de Nice.

## 1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2020

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## 2. Rapport des commissions et délibérations

### A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY informe les membres présents que :

- Les représentants des parents d'élèves ont été élus en date du vendredi 09 octobre (M COLLIN, Mme CRESPIE, M VOISIN, Mme BERTHOME, Mme GAUDIN, Mme MAUREY, Mme COUTHIER).
- Suite aux vacances scolaires de la TOUSSAINT, la rentrée s'est déroulée sous l'application d'un nouveau protocole sanitaire :
  - Port du masque pour les enfants de + de 6 ans,

- La cour est séparée en 2 et l'utilisation des bancs est interdite,
  - L'accès pour les PS et MS se réalise par l'arrière de la garderie,
  - Un sens de circulation dans le couloir,
  - Le décloisonnement ne se fait plus,
  - Lavage de mains plus fréquent pour les élèves,
  - Passage à 3 services à la cantine (11h30 à 12h15 – 12h15 à 13h00 et 13h15 – 14h00),
  - Un nettoyage partiel est fait entre le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> service (1 rangée de tables et chaises),
  - Un nettoyage complet entre le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> service
  - Un agent intervient en renfort sur la surveillance de la cour
- Ce protocole est appliqué également à la garderie, port du masque, certains jeux ont été isolés. Les tables sont installées pour regrouper les enfants par classe ou par fratrie.
  - Le conseil d'école s'est tenu le mardi 10 novembre en visioconférence.
  - Le remplacement d'une A.T.S.E.M., pour congé de maladie ordinaire, est assuré jusqu'au 18 décembre. Cet agent, partant à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2021, une procédure de recrutement est actuellement en cours
  - Un exercice « **Plan Particulier de Mise en Sûreté** » attentat s'est déroulé le vendredi 13 novembre.
  - Le modulaire est fonctionnel depuis la rentrée de novembre (pratique du sport à l'intérieur).

### **B- Commission « Actions sociales »**

Madame SIARD indique que :

- Pour les colis de Noël, VIVECO va faire deux propositions.  
Les devis sont en attente de réception à ce jour suite à un problème de livraison.  
Cette année 18 couples et 57 personnes seules sont concernés par cette opération.  
Les colis seront mis à disposition au cours de la 1<sup>ère</sup> semaine de décembre (commande des fleurs à étudier).  
Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la question des modalités de remise de ces colis se pose.
- Monsieur SAVARY propose d'aider nos « anciens » à l'installation de l'application « CityAll » souscrite dernièrement par la commune,
- Enfin, il est signalé la pratique douteuse d'une entreprise sur le territoire vis-à-vis de nos aînés et des personnes vulnérables. Il convient d'attirer leur vigilance sur ce sujet.

### **C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »**

En son absence, Madame CHOLIERE a fait parvenir un compte-rendu de la commission du 23 octobre 2020 dont lecture est faite par Monsieur le Maire :

ASSOCIATIONS : un point a été fait avec chacune et la communication de leurs actualités est assurée via le site internet de la mairie et la nouvelle application « CityAll ».

Les activités sportives sont à l'arrêt pour le moment suite au reconfinement, seules HATHA YOGA et FIT AND ZEN assurent des activités par visio.

Quant à la bibliothèque, les membres ont instauré un système de retrait sur commandes (mercredi 16h – 18h et samedi 09h30 – 12h), ainsi qu'un portage à domicile avec un protocole strict.

Un projet de catalogue en ligne est à venir pour 2021.

- BUDGET 2021 : une réflexion est en cours (parcours santé – matériel pour les assos, impression du bulletin annuel et de la chambourgeoise).
- ILLUMINATIONS DE NOËL : l'achat et la réception de nouvelles appliques sont finalisés (rue Courteline, place devant la boulangerie).  
L'installation des décorations est prévue début décembre.
- NACEL : le spectacle du 14 novembre est reporté au 1<sup>er</sup> semestre 2021 / une pièce de théâtre est prévue pour le second semestre 2021.
- SHOT : la date de remise des prix est reportée au printemps 2021.

En ce qui concerne l'édition du prochain bulletin municipal annuel, Monsieur le Maire indique que la commission propose de retenir le devis de création et d'impression de « La Renaissance Lochoise ».

Il est rappelé que les associations doivent faire parvenir leurs publications pour le 30 novembre prochain pour une remise des fichiers prévue début décembre et Bon A Tirer à partir du 18 décembre 2020.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ce choix.**

#### **D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »**

En son absence, Monsieur SAVARY a fait parvenir un compte-rendu de la commission du 29 octobre 2020 dont lecture est faite par Monsieur le Maire :

##### **- ARTISANAT - COMMERCES :**

Un listing est en cours de finalisation (ajouts des exploitations agricoles et des assistantes maternelles agréées).

Il convient maintenant de déterminer comment promouvoir l'intégralité des activités économiques de notre territoire et de mener une réflexion quant à l'animation de la commune en partenariat avec le tissu local.

##### **- COMMUNICATION :**

Application « CityAll » : la commission fait la proposition d'adhérer à cette application car celle-ci est la plus complète, intuitive et sera en lien avec le site internet de la mairie (30 jours gratuits).

A ce titre, Monsieur le Maire indique que l'avis de la commission doit être entériné par délibération

**Une délibération est donc prise à l'unanimité pour valider ce choix.**

PANNEAU LUMINEUX : cette option n'est pas retenue car la commission ne trouve pas de valeur ajoutée à ce produit.

SITE INTERNET : plusieurs devis ont été sollicités (un seul réceptionné à ce jour, les autres sont à venir) pour une refonte de ce dernier et une prévision budgétaire au titre de l'exercice 2021.

#### **E- Commission « Bâtiment et voirie »**

Madame BARRANGER précise que :

- REUNIONS : celle du samedi 10 octobre a permis l'évaluation de plusieurs sites mais le second confinement n'a pas permis la tenue de celle du 30 octobre.
- BUDGET 2021 : plusieurs devis ont été sollicités et arrivent au compte-goutte.
- AIRE DE JEUX : un projet est actuellement à l'étude (un devis réceptionné à ce jour, d'autres sont à venir). L'éventail des subventions permettrait d'intégrer les personnes en situation de handicap.
- CIMETIERE : la réfection du portail du cimetière est finalisée.
- MODULAIRE : les travaux ont été réalisés durant les vacances scolaires de la Toussaint.
- RD 943 : le giratoire situé sur Azay-sur-Indre est opérationnel. Les prochains travaux devraient concerner en priorité Courçay puis notre commune.
- TENNIS : la reprise des malfaçons est achevée. Seules les peintures des terrains doivent être finalisées prochainement.
- TRAVAUX DE VOIRIE : La réhabilitation de la voirie entre « Les Besniers » et la route de Marray doit être finalisée au cours de la semaine 48. Les riverains seront informés par diffusion de flyers dans les boîtes aux lettres vendredi 20 novembre.

#### **F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »**

Monsieur le Maire présente quelques points relatifs à l'actualité :

- A.D.S. : la convention actuelle, qui nous lie avec ce service de la C.C.L.S.T., prend fin au 31 décembre. Il convient donc de renouveler cette dernière pour la période 2021 / 2026.  
**Une délibération est prise à l'unanimité pour renouveler cette convention.**

- DEFIBRILLATEUR : L'ancien défibrillateur est à ce jour hors service et ne bénéficiait pas de contrat de maintenance. Compte tenu de l'évolution de la réglementation, cet appareil devra notamment équiper prochainement la salle de la Tuilerie. A ce titre, la municipalité a intégré un groupement de commandes via la C.C.L.S.T. (achat et maintenance) et a déposé une demande de subvention auprès de la fondation de la C.N.P.

- FIBRE OPTIQUE : un rendez-vous est prévu la semaine prochaine avec un représentant de Val de Loire Fibre en charge de ce projet afin d'établir un bilan de la situation actuelle de ce dossier.
- GENS DU VOYAGE : la C.C.L.S.T. étudie un projet d'amélioration de l'aire d'accueil ainsi qu'un travail de recensement des populations qui résident sur le territoire communal.
- LES HELAS : le permis d'aménager de la 1<sup>ère</sup> tranche vient d'être déposé en mairie. Son instruction sera conduite par le service A.D.S. avec lequel une réunion de l'ensemble des parties sera programmée prochainement. Ce dossier sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission.
- P.A.V.E. : la commission propose de retenir le projet de Manon DRUET.  
**Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ce choix.**
- P.L.U. : un rendez-vous est programmé le 26 novembre avec les services de l'ADAC afin d'étudier les éventuelles possibilités de révision du P.L.U. (anticipée ou partielle).
- P.L.U.i : comme évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, la collectivité doit se positionner : la C.C.L.S.T. sollicite le report au 1<sup>er</sup> janvier 2022.  
En effet, celle-ci souhaite disposer de délais plus conséquents pour instruire ce dossier.  
**Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette disposition.**
- PONTS ROMAINS : l'architecte attend l'aval de la collectivité pour lancer l'appel d'offres (3 tranches distinctes : arches / lavoir / création paysagère).  
Des points restent à définir, une réunion est donc prévue prochainement à ce sujet.  
En outre, les services de la D.R.A.C. ont sollicité le renouvellement de la délibération du 02 mars 2020 portant demande de subvention car cette dernière doit dater de moins de 6 mois lors de l'instruction.  
**Une délibération est prise à 13 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » pour renouveler cette demande de subvention.**
- SECHERESSE 2019 : Monsieur le Maire expose la décision qu'il a prise dans le cadre des délégations qui lui sont accordées par le Conseil Municipal, à savoir le recours collectif engagé (via l'association AZCA) contre l'arrêté interministériel du 15 septembre n'intégrant pas la collectivité dans les communes sinistrées.
- SIEIL : une rencontre est programmée prochainement afin d'étudier les projets de la collectivité (LES HELAS, logiciel « cimetière », la pose de panneaux photovoltaïques à l'école, travaux d'enfouissement au « Petit Luain » ...).

#### **G- Commission « Finances »**

Monsieur le Maire demande que les commissions remontent prochainement leurs projets pour définir ceux qui seront à inscrire au budget 2021.

Ces éléments permettront notamment de préparer la prochaine réunion avec les services de l'A.D.A.C. dans le cadre de l'étude des prospectives financières futures.

De plus, il précise que les dernières recettes de fonctionnement et la subvention D.E.T.R. obtenue pour le projet de réfection des deux courts de tennis sont supérieures aux inscriptions budgétaires validées.

A ce titre, une présentation globale du budget et des Restes à Réaliser 2020 sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Pour conclure, Monsieur le Maire présente les délibérations suivantes relatives aux ressources humaines :

- Augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation à temps non complet au sein de la garderie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (passage de 11.76/35<sup>ème</sup> à 12.15/35<sup>ème</sup>).

**Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette disposition.**

- Modification d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet au sein de l'école en poste d'adjoint technique à temps non complet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (départ à la retraite)

**Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette modification.**

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au sein de la mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (fermeture de poste suite à titularisation dans un grade d'avancement).

**Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner cette suppression de poste.**

- Compte tenu des dispositions adoptées ci-dessus, il convient de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 tel que présenté par Monsieur le Maire.

**Une délibération est prise à l'unanimité quant à la mise à jour des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

### **3. Questions diverses**

#### Camion pizza

Suite au second confinement, l'entreprise a décidé de reporter son projet d'installation.

Selon l'évolution de la situation économique et sanitaire, l'entreprise doit nous recontacter.

#### Congrès des Maires

Prévu initialement le mardi 08 décembre, celui-ci est annulé au vu des conditions sanitaires actuelles.

#### Remplacement d'un agent au sein de la mairie

Compte tenu de l'actuel congé de maladie ordinaire d'un agent affecté au service administratif, un agent contractuel a été recruté par assurer son remplacement.

Ce contrat pourra être renouvelé en fonction de la durée de l'indisponibilité de cet agent.

***La séance est clôturée à 22 h 00.***

***Date du prochain conseil municipal : mercredi 16 décembre 2020 à 20 h 00***

